

Quelles sont les précautions à prendre lorsque vous voyagez avec votre animal ou que celui-ci va en pension?

Les vacances arrivent à grand pas ! Et durant celles-ci, vous allez soit mettre votre animal en pension soit l'emmener avec vous.

Dans les 2 cas, des précautions sont à prendre.

► Votre animal va en pension


La pension ou Hôtel pour animaux est le meilleur endroit pour accueillir votre animal durant vos vacances.



Cependant, chaque pension animalière a des exigences différentes en matière de vaccination et vermifugation.

1. Exigences habituelles :

CHIEN	CHAT
Vaccination parvovirus	Vaccination contre les maladies des chats
Vaccination maladies canines	Traitement contre les puces
Vaccination toux de chenil	Traitement contre les vers
Traitement contre les puces	
Traitement contre les vers	

 Ceci est à titre informatif ! Renseignez-vous auprès de votre pension au moins 1 mois à l'avance concernant leurs exigences.

Il est également conseillé de traiter vos animaux contre les vers et parasites lors de son retour à la maison.

En effet, lors du rassemblement de beaucoup d'animaux, les infections se transmettent beaucoup plus rapidement.


► Votre animal vous accompagne en vacance AU SEIN DE l'Union Européenne

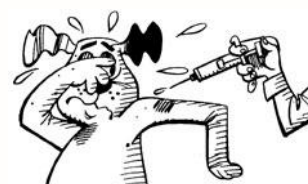


1. Il est recommandé de faire un contrôle chez le vétérinaire.

Celui-ci pourra vous conseiller et vous dire si votre animal est apte à faire le voyage ou non. En effet, le voyage peut provoquer un grand stress qui peut être difficile à gérer par certains animaux (chiens à faces courtes respirent difficilement).

2. Lors de votre voyage, la législation Européenne exige :


- Un passeport européen : reprenant les vaccins et confirmant que l'animal est apte à voyager.
- Une vaccination contre la rage : Les chiens, chats et furets doivent être vaccinés contre la rage. ( : le vaccin n'est valable que 21 jours après la vaccination !) Si l'animal a entre 12-16 semaines, et qu'il a reçu son premier vaccin de rage, il pourra voyager.
- Une identification au moyen d'une puce électronique (microchip) OU d'un tatouage lisible (SEULEMENT s'il a été réalisé avant le 3 Juillet 2011).



- Dans certains pays : une vermifugation est obligatoire ! Et doit être inscrite par le vétérinaire dans son passeport. Les conditions de vermifugation varient d'un pays à l'autre.
- Un maximum de 5 animaux est autorisé.



Il est important de se renseigner sur le pays destinataire à l'avance car certains nécessitent de s'y prendre plusieurs semaines à l'avance (mise en quarantaine, analyses sériques d'anticorps antirabique).

 La législation change en permanence et varie d'un pays à l'autre ! Vous avez à faire aux réglementations de TOUS les pays que vous traversez, en plus du pays de destination finale !!!

Par exemple : certains pays exigent un traitement par vermifuge obligatoire, ou l'interdiction de certaines races d'animaux.

3. Prévenir votre assureur de votre voyage si vous en possédez un.

4. Préparer votre voyage en avion ou autre :

Vous devez contacter la compagnie aérienne que vous désirez prendre afin de savoir si le transport d'animaux y est autorisé et quels animaux sont autorisés.


En général, les petits animaux peuvent se déplacer dans la cabine avec les passagers, sous réserve préalable.

Au-delà d'un certain poids, l'animal se déplacera en soute (celui-ci reste beaucoup plus stressant).

Il vous faudra également une cage adéquate pour le transport.

5. Les parasites/agents pathogènes rencontrés lors de vos voyages :

	Quoi ?	Où ?	Traitement
Vers du cœur	Vers qui peuvent provoquer des troubles cardiaques et pulmonaire => risque mort s'il y en a beaucoup.	Régions du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce,...).	Donner un vermifuge le jour du départ, le jour du retour, 1 mois après le retour et ensuite vermifugation normale (tous les 5-6 mois).
Ténia du renard	N'est pas vraiment dangereux mais peut se transmettre à l'Homme.	Existe partout dans le monde, y compris Luxembourg, Belgique et Pays-Bas.	Donner un vermifuge le jour du départ, le jour du retour, 1 mois après le retour et ensuite vermifugation normale (tous les 5-6 mois).
Tiques	Risque d'infection à la maladie de Lyme (Borréliose).	Un peu partout. Mais les tiques contaminées par des agents pathogènes dangereux sont surtout dans le Sud de l'Europe.	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler régulièrement la présence de tique sur l'animal - Traitement régulier contre les tiques.
Puces	Peut provoquer des démangeaisons/irritations et transmettre le <i>ténia</i> .	Présentes partout et durant quasi toute l'année.	Produits de prévention.
Phlébotomes (« moustiques »)	Peuvent transmettre le parasite « la Leishmaniose ». Ils sont surtout actifs la nuit.	Ils sont surtout présents dans le Sud de l'Europe.	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter de sortir l'animal trop tard / trop tôt (lorsque le soleil est couché). -Mettre une pipette qui repousse les phlébotomes.

 Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire pour savoir quels produits utiliser et à quel moment exactement (car l'utilisation varie selon le produit).

► **Votre animal vous accompagne en vacance HORS de l'Union Européenne :**

1. Les règles sont fixées par les pays de destination.
2. Le passeport européen est souvent accepté comme preuve de vaccination contre la rage mais la durée de la validité de la vaccination peut varier de pays en pays.
3. Souvent un certificat de bonne santé est exigé.
4. Une légalisation du certificat de bonne santé et du passeport par les services vétérinaires officiels du pays d'origine est souvent exigée.
5. Il faut toujours se renseigner auprès des ambassades des pays de destination et/ou de transit au sujet des conditions requises.

► **Check-list :**

Voici une petite check-list afin de vous aider à ne rien oublier dans le cas où vous prendriez votre animal en vacance ou que vous le laisseriez en pension.

Cela peut être bien utile 😊

1. **Si l'animal part avec vous en vacance :**

- Preuves de vaccination.
- Passeport européen.
- Médicaments (cardiaque, insuline, etc...).
- Panier, couverture.
- Nourriture de la marque habituelle et en quantité suffisante.
- Gamelles (pour eau et nourriture).
- Nourriture et eau en suffisance pour le voyage.
- Collier et laisse.
- Tube contenant votre adresse habituelle et celle de vacance.
- Médaillon de vaccination contre la rage.
- Brosse, peigne, shampoing et serviette.
- Muselière (obligatoire dans certains pays).





+352 671 100 102
contact@vetadomicile.lu
www.vetadomicile.lu

- Numéro de téléphone de votre vétérinaire.
- Pelle et sachets pour ramasser les excréments.

2. Pour les personnes qui s'occupent de voter animal durant votre absence :

- Nom et numéro de téléphone de personnes à contacter en cas de besoin.
- Informations concernant leur nourriture, la prise de médicaments.
- Le numéro de téléphone de votre vétérinaire.

J'espère que cet article vous aura été utile et vous permettra de voyager plus sereinement avec votre animal.

Bonne lecture !

